

PASSEPORT et CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ **MAJEUR** PREMIÈRE DEMANDE / RENOUELEMENT

UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS

Prise de RDV en ligne sur www.lambesc.fr (rubrique Mes démarches) ou par tél. 04 42 17 00 50

Pré-demande OBLIGATOIRE à réaliser en ligne sur le site ants.gouv.fr,
après validation imprimer le récapitulatif

Documents obligatoires à fournir :

Planche de photos d'identité datée de moins de 6 mois, aux normes (de préférence sans lunettes)

Acte de naissance - de 3 mois *

Pièce à renouveler : CNI et/ou passeport
(original)
Sauf si perte ou vol (voir [case 1](#))

Perte ou vol

- Déclaration de perte
- ou Déclaration de vol faite par la gendarmerie ou le commissariat **(original)**
- Timbre fiscal de 25 € (achat sur internet ou tabac presse)

Justificatif de domicile de - d'1 an : Facture ou attestation de contrat d'électricité, gaz, eau, téléphone, ou avis d'impôts (foncier, revenus, taxe habitation) ou attestation d'assurance habitation

Timbre fiscal pour le passeport : 86 €

* Sauf si la ville de naissance est reliée à COMEDEC (<https://passeport.ants.gouv.fr/services/villes-adherentes-a-la-dematerialisation>)

* Sauf si le demandeur possède un passeport biométrique (délivré après juin 2009)

Documents supplémentaires à fournir si majeur hébergé :

- Un justificatif de domicile de - d'1 an aux nom et prénom de l'hébergeant
- Une attestation d'hébergement conforme dûment complétée
- Pièce d'identité de l'hébergeant

AJOUT DU NOM D'USAGE :

Épouse / époux :

Copie intégrale de l'acte de MARIAGE de – de 3 mois

Divorce et autorisation de conserver le nom de l'ex-épou(-x/-se) :

Jugement de divorce complet

Veuf ou veuve (non mentionné sur l'ancien titre d'identité) :

Acte de DÉCÈS du conjoint